

# Lè militéro dâi z'autreo iadzo

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **39 (1901)**

Heft 35

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-198907>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Dès longtemps, Vevey a la réputation d'une ville hospitalière à tous. Une fois de plus, les journalistes en ont fait l'expérience la plus agréable et la plus concluante.

« Oh ! s'écrieront certaines personnes, il n'y a là rien de surprenant ; les journalistes sont partout et toujours gâtés. On sait bien pour-quoi ! »

Eh bien, il y a du vrai. Les journalistes sont souvent — pas toujours — traités de façon particulière. Le pourquoi en est fort simple. La presse est une puissance, une « grande puissance » dont tout le monde a besoin peu ou prou. Rien d'étonnant donc qu'on lui fasse la cour, comme aux autres puissances de ce monde, desquelles cependant elle se distingue en ceci : elle donne presque toujours plus qu'elle ne reçoit. Aussi on en abuse.

Mais, samedi, à Vevey, ce n'était plus de la courtisanerie intéressée. Le désir d'être agréable aux journalistes était le seul mobile des gracieusetés dont ils ont été l'objet. C'est ainsi du moins qu'ils ont pris la chose ; s'ils se sont trompés, tant pis.

Ni l'usine Nestlé, aux installations merveilleuses ; ni les hôteliers veveysans, connus du monde entier ; ni M. Comtesse et son Dézaley fameux ; ni la municipalité de Vevey, si accueillante en ses caves de l'Hôpital, labyrinthe immense et dangereux, où se perd souvent la raison ; ni la compagnie du Vevey-Pélerin, dont les coquettes voitures vous transportent en quelques minutes à cet admirable Righi veveysan, qui a nom Beaumaroché ; enfin, ni notre aimable et dévoué confrère, M. Gétaz, de la *Feuille d'avis de Vevey*, organisateur de toutes ces réceptions, ils n'ont, les uns comme les autres, pas plus besoin de réclame que de nos compliments. Ils en sont rassasiés ; leur réputation n'est plus à faire.

Amphytrions et invités étaient tout simplement heureux de se trouver ensemble et ne se le cachaient point. A une autre fois, pensaient-ils en se quittant. Il faut dire aussi que ce n'est point seulement pour banqueter et s'amuser que les journalistes se sont réunis à Vevey. Ils y ont discuté longuement de leurs intérêts, intérêts tout aussi respectables que d'autres et à l'égard desquels le public en agit souvent avec une légèreté et une insouciance incompréhensibles. Le moment était venu d'aviser.

Rien, on le sait, n'est plus sujet à changements que les opinions politiques et les goûts ; ils varient au gré des circonstances, du moment, des convenances personnelles, etc. Mais, croirait-on qu'il est des personnes chez qui ces changements se produisaient particulièrement lorsqu'elles devaient payer leurs abonnements de journaux ? Un de nos confrères ne concevait point ces métamorphoses ; il lui paraissait inadmissible que quelqu'un pût ainsi, d'un jour à l'autre, s'accommoder de régimes si différents de forme, sinon de fonds. Pourtant, cela était.

Au moment de payer la *Gazette*, on se sentait tout à coup radical. On reniait son passé et l'on s'abonnait à la *Revue*. L'arrivée du bulletin de remboursement de la *Revue* vous convertissait brusquement au socialisme. Le *Grütli* s'installait alors au foyer. Du *Grütli*, batailleur, on passait au *Conteur*, bon enfant et dont la politique est le moindre souci. Puis, on rentrait dans la lutte par le *Nouveliste*, auquel succédait la *Tribune*. La *Feuille d'Avis* venait après, suivie elle-même des autres journaux du canton. A chacun son tour. De cette façon, on avait toute l'année de la lecture et du papier gratis.

Adieu les beaux jours ! Désormais, grâce aux mesures adoptées, il ne sera plus possible de changer d'opinions à si bon compte. Le caméléon-profitiren sera bientôt une espèce

disparue, du monde des abonnés tout au moins.

« Et patati, et patata. Tout ce verbiage est fort bien, mais ne nous dit pas quel est le « joyeux truqueau » auquel fait allusion le titre de cet article ? » vous écriez-vous.

Voici ! Mais tout d'abord qu'on nous pardonne cette expression un peu irrévérencieuse en l'espèce. Elle s'explique.

A l'issue de leur visite aux usines Nestlé, où ils ont été fort aimablement accueillis, les journalistes ont tous reçu une gracieuse clochette, semblable par la forme à celles que l'on suspend au cou des chèvres. C'est la « clochette Nestlé » ornée d'une peinture représentant un paysage alpestre et d'un nœud de rubans aux couleurs veveysannes.

Et il ne s'agissait point d'une malicieuse plaisanterie, car, avant les journalistes, les adeptes de l'honorable corporation des épiciers avaient déjà porté clochette.

Au ruban jaune et bleu, une épingle-imperdable ; à nos habits, une boutonnière. Imperdable et boutonnière ne demandaient qu'à voisiner. Bientôt, nous voici tous, du plus grand au plus petit, du plus sérieux au plus badin, avec notre clochette au revers d'habit. Pour qui entendait sans voir, une inconvenante méprise était facile.

Heureusement, ces clochettes étaient toutes de même grandeur ; ensorte que, dans cette journée mémorable, le *Messager des Alpes* et le *Conteur* avaient autant de voix — au chapitre — que la *Revue* et la *Gazette*. Jugez donc, si on avait proportionné ces sonnaillies au format et à l'importance des journaux ! Nos éminents confrères, les grands périodiques, en eussent été singulièrement gênés.

Quel plaisir d'entendre ces clochettes carillonnant, pour une fois, en parfaite harmonie. A peine celle du *Grütli* s'agitait-elle un peu plus fiévreusement, affaire de tempérament, tandis que le grave *Journal des Tribunaux* tintait joyeusement à l'unisson.

Gentilles clochettes, qui avez partagé la joie éphémère des journalistes, soyez-leur aussi fidèles aux jours d'épreuves. Lors des luttes nombreuses auxquelles ils sont appelés, alors que, dans l'ardeur des polémiques, ils sont si facilement entraînés à dépasser les limites convenables, tinez sans relâche à leurs oreilles et que votre voix argentine, dominant le tumulte des passions, leur rappelle la belle journée de Vevey, où ils se sont mutuellement promis de s'inspirer désormais des sentiments de bonne confraternité, qui doivent exister entre eux et seuls capables d'assurer à la presse la considération et l'autorité auxquelles elle prétend.

J. M.

### Trois mariages par la ponctuation.

En vue de nous démontrer toute l'importance d'une bonne ponctuation, M. Arsène Petit, dans son intéressante et spirituelle *Grammaire de la lecture à haute voix* (\*), nous raconte comme suit, qu'il y a quinze à vingt ans, faillit être plaidée, à Paris, cette curieuse affaire :

« Un homme, dont la fortune était considérable », nous dit-il, « laissa en mourant un testament olographe qui fut sur le point de faire naître un gros procès. Ce testament était ainsi conçu : « Je donne et lègue aux trois filles de » ma sœur aînée, tous les biens meubles et » immeubles qui composeront ma succession, » à la charge d'acquitter une dette de recon- » naissance envers messieurs (ici étaient écrits » trois noms), mes bons et chers amis. Ma vo- » lonté est que, dans le courant de l'année qui » suivra mon décès, il soit compté à chacun, » deux, cent mille francs. »

A l'ouverture du testament, il fut constaté

qu'une tache (un *pâté*, comme dirait M<sup>e</sup> Doublemain) couvrait une partie du mot *deux* (la partie supérieure du *d* et de l'*e*). Une difficulté était née, et une difficulté sérieuse. Le testateur avait-il eu l'intention de donner à chacun de ses trois amis deux cent mille francs ? Avait-il voulu leur léguer à chacun cent mille francs seulement ?

Les uns disaient :

Il est évident que le testateur a voulu léguer trois cent mille francs, et non pas six cent mille francs. Sous la tache il y a nécessairement une apostrophe, et des experts pourront en établir l'existence. D'ailleurs, la virgule qui est placée entre *deux* et *cent* n'est-elle pas significative ? Cette virgule est là pour remplacer les mots : LA SOMME DE, qui sont éliminés. « Ma volonté est qu'il soit compté à chacun d'eux (ou deux, en supposant l'omission de l'apostrophe), *virgule*, cent mille francs, » cela est pour : « Ma volonté est qu'il soit compté à chacun d'eux la somme de cent mille francs. »

— Erreur ! répondaient les autres. Du moment que le mot *deux* est écrit sans apostrophe, ou du moins qu'on ne peut pas en démontrer l'existence, c'est six cent mille francs qu'il faudra compter aux amis. Que signifie la virgule invoquée ? Rien, absolument rien. D'abord, ne pourrait-on pas dire que *deux, virgule, cent mille francs* est pour *deux fois la somme de cent mille francs* ? Ne pourrait-on pas dire encore, en s'appuyant sur la virgule qui est placée après *chacun* : « chacun, (virgule) deux cent mille francs » est pour « chacun la somme de deux cent mille francs ? »

Une transaction vint heureusement trancher le débat. Un ami commun, un sage et bon vieillard, ayant été choisi comme arbitre, rendit la sentence qu'on va lire :

« Attendu qu'il paraît impossible de reconnaître s'il y a ou s'il n'y a pas une apostrophe sous la tache qui couvre une partie du mot *deux* ;

» Attendu que l'application de la virgule après le mot *chacun* et après le mot *deux* est une double faute ;

» Attendu que ce qu'il y a de plus clair dans le testament, c'est que le testateur affectionnait beaucoup et ses trois nièces et ses trois amis ;

» Attendu que les trois amis ont chacun un fils unique, et que ces trois jeunes gens sont dignes des trois nièces, et réciproquement ;

» Condamnons les parties à un triple mariage. »

### Lè militéro dâi z'altro iadzo.

Vo vo rassoveni prâo dè clliâo bons vilho sordâ dâi z'altro iadzo, qu'ètiônt tant crânò et avoué quouï ne faillâi pas allâ ciresenâ, quand bin n'avioit pas dâi pétairus à tiulasse, coumeint ora ?

Po dâi tot bons, l'ètiônt dâi tot bons et se ne martsivant pas à l'allemanda, coumeint âo dzo dè hoai, fasioit tot parai crânèmeint l'ao servîço ; la pe grant'eimpartia ètiônt dâi gallâ qu'avioit servi ein France, dezo Louis dizehouit, qu'on ein véyai onco, n'ia pas bin grantein que vegnivant à l'abbayî avoué lè z'habits rodzo ; dâi z'altro avioit ètâ ein n'Hollande ; dâi troisièmo s'ètiônt einrolâ po lo pape, et y'ein a bin qu'avioit vu lo fu po dè bon.

Ti clliâo lulus qu'avioit ètâ roudâ dinse dein lo défrou ètiônt dâi grognâ et dâi bordons à quouï ne faillâi pas allâ derè dou iadzo : crapaud ! sein quiet, ma fai, gâ ! vo z'ariâ astout vu tot'èpèluâ !

Lo vilho capitèno B. ètâi dè clliâ sortâ ; s'ètâ einrolâ ein France io l'est restâ 'na troupa d'annaies et quand fè rarevâ pè chàotrè, l'avâi rapportâ dè per lè on dèvezâ dâo tonaire

(\*) Hetzel et C<sup>e</sup>, Paris.

que ne savâi pas derè dou mots sein que l'ai aussé : crè mille bombes ! vingt-cinq mille cartouches ! et autro djurèments dè clia sorta.

Et, quand on bêvessai quartetta avoué li pè la pinta, l'étâi adé à dèvezâ dâo servîço, dâi régiments, dâi z'escadrons et tot lo trafi militéro, que bin soveint, cein vo z'eimbêtavè gaillâ.

Quand don fe revenu cèvé, n'étâi pas onco ein adzo d'ètrè franc et on lo nomma majo dein la cavaléri, kâ l'amavè destra allâ à tsé-vau.

Adon, on dzo que l'étâi zu pè Lozena, l'eintrâ ao cabaret dâo Grand-Pont po baire quartetta et on dzouveno somélièr s'aminé, avoué on panaman dezo lo bré et l'ai dèmandâ cein que voliavè :

— Qu'est-ce que monsieur commande ? se l'ai fe.

— Un escadron ! mille noms d'une pipe ! l'ai repond l'autro ein sè fâtseint tot rodzo.

C'étâi on tot crânô ? n'est-te pas ?

N'étâi tot parâi pas cumeint cè bon vilho comis dè R., que ne cognessâi papi 'na brequa ao servîço ; l'est veré que lo coumandant l'avâi nommâ comis pace que l'ai étâi on pou d'apareint et que l'avâi fè lo vert et lo sé po avâi clia pllièce. Faut assebin deré que lè z'autro iadzo, cliâo comis étiont on pou cumeint lè z'officiers, y'ein avâi dâi tot bons, dâi bons, dâi z'eintremi, dâi crouïo et dâi tot crouïo que ne cognessant pas pipetta à cein que s'agit dè la maniance dâo pètaïru et dè tot lo resto.

On dzo don que lo colonet étâi pèce po l'avant-rihuva, noutron comis étâi avoué son ploton à l'autro bet dè la pllièce ; adon, cumeint voliavè fèrè einvoua tota la compagni po lè mettrè ti dè beinda, l'einvoyè on lutenient vai noutron gaillâ ein lài fâseint :

— Allez dire à ce comis de mettre tout son peloton à la hauteur du sixième homme !

Pu l'officier revint vai lo colonet.

Mâ 'na vouarba après, lo comis s'aminè ao grandécime galop, vai cliâo z'officiers et fe ao coumandant :

— Mon colonet ! mè ràodzai se pu fèrè cein que vo z'ai de ; y'ein è dza fè mettrè trâi su lo sixième ; mâ stuce, qu'est portant on solido luron, tré dza la leingua et fe 'na grimace dâo tonaire lè dezo !

### En temps de grandes manœuvres.

CAUSERIE MILITAIRE. — LES GRENAIERS GÉANTS DE POTSDAM

Tenez, en ce moment, une fanfare résonne sous mes fenêtres. C'est un bataillon qui passe Un bon tiers de nos concitoyens est sous les armes. Nous sommes en pleine saison de cours de répétition et de grandes manœuvres. « Hâtez-vous de rentrer vos récoltes », a dit l'autorité à nos campagnards, « ou sinon ». Sinon, ce sont les prés piétinés, ravagés par nos braves soldats, qui se passeraient bien de ces méfaits et la caisse fédérale aussi. Vive l'armée !!!

Parmi nos troupiers, il en est beaucoup qui font, ces jours, leur dernière campagne dans l'élite. Il faut donc combler les vides. Aussi, la commission de recrutement sonne-t-elle, aux quatre coins du pays, l'appel sous les drapeaux. A sa voix, tous les jeunes gens en âge de porter l'uniforme accourent sous le mètre. Presque tous sont pleins d'enthousiasme. Le « militaire » a un prestige incontestable pour qui n'y a pas passé. L'éclat de ce prestige diminue en raison inverse des années de service ; son temps accompli, on quitte l'uniforme avec un plaisir égal à celui qu'on avait eu à l'endosser. A moins cependant qu'on ne soit colonel. Alors, la séparation est un peu pénible. Colonel ou simple « pioupiou », ce n'est

pas la même chose ; il y a le sabre, les galons dorés... et le plumet.

Une cruelle déception — déception passagère, il est vrai — attend bon nombre de ces jeunes gens accourus au recrutement. N'est pas soldat qui veut ; il faut la taille réglementaire, « le thorax », comme on dit. Combien ne l'ont pas et ne sont bons qu'à prendre rang dans le bataillon du receveur. Qu'ils s'en consolent. Il n'y a qu'un jour de pénible dans ce service-là : celui du paiement de l'impôt ; et encore cette peine n'est-elle rien en présence des fatigues et des déboires qui attendent, sous les drapeaux, les hommes « à thorax ». Demandez plutôt à ces derniers ce qu'ils en pensent. La plupart vous répondront, avec un gros soupir : « Ah, si seulement !... »

Et ce n'est pas, croyez-le bien, que le patriotisme fasse défaut ou que diminue le sentiment des devoirs civiques. Non, avec ou sans le thorax, nous sommes tous de bons citoyens et prêts à tous les sacrifices qu'exige le salut de la patrie, mais on commence à trouver qu'on va décidément un peu loin avec la manie militaire, et qu'il serait bon de laisser un peu plus les tuniques et les capotes aux gerces.

S'il faut encore de nos jours, pour être soldat, avoir bonne tournure, être un homme grand et bien bâti, on ne saurait cependant critiquer ces exigences de la commission de recrutement. C'était bien autre chose jadis, au temps où il n'y avait que de beaux hommes. Ce temps est passé, si l'on en croit les vieilles personnes.

Savez-vous, par exemple, la taille qu'il fallait avoir pour être grenadier du roi de Prusse ? Devinez ?... Six pieds sans les chaussures ; pas un pouce de moins. Et ce chiffre était un minimum. Les hommes de sept à huit pieds n'étaient pas rares dans le régiment de la garde de Frédéric-Guillaume I<sup>er</sup> (de 1713 à 1740). Au début, ce régiment était composé de deux bataillons de 600 hommes chacun ; à la mort du roi, en 1740, il comptait trois bataillons dont l'effectif s'élevait à 3,030 hommes.

Voici quelques détails curieux sur le recrutement de ce régiment de géants. Nous les extrayons d'un article de M. Maurice Muret, publié, il y a quelque temps, dans un journal français.

Frédéric-Guillaume avait des attentions paternelles pour ses grenadiers. Un de ses favoris étant mort, le roi fit sculpter son image dans le marbre et en décora un édifice public. Un des meilleurs artistes de l'Académie royale de Prusse avait pour mission spéciale de peindre les traits des plus beaux soldats du roi.

La formation et l'entretien du régiment de la garde coûtaient naturellement des sommes fabuleuses. Le roi écremait, pour son régiment, tous les autres corps de l'armée. Il achetait les hommes à prix d'or. Lors d'une grande revue, il acheta soixante hommes pour le prix de fr. 725,500. Les agents qui les lui fournirent les avaient payés fr. 486,900. Le bénéfice était joli. Une autre fois, les recruteurs reçurent du trésor une somme de fr. 215,000 pour quarante-six grenadiers. Peu après, on paya, pour dix-huit hommes, fr. 63,320 ; puis, fr. 70,000 pour huit géants nouveaux procurés par le général Marwitz.

Les soldats qu'on recrutait à l'étranger se payaient encore beaucoup plus cher que ceux qu'on se procurait en Prusse même. Le « prix moyen » des grenadiers indigènes s'élevait à fr. 5,000 environ ; c'est du moins le prix auquel ils étaient censés pouvoir se racheter. La Prusse étant incapable de fournir, à elle seule, ces grenadiers extraordinaires, il fallait recourir à l'étranger. Les dépenses s'en trouvaient naturellement augmentées. De 1714 à 1735, le trésor public prussien dépensa 60 millions pour des recrues amenées des divers pays

d'Europe. Quand ces étrangers étaient de taille exceptionnelle, leur « prix de revient » s'élevait à un chiffre formidable. Un Irlandais, de stature colossale, nommé James Kirkland, coûta à Frédéric-Guillaume, « rendu à Potsdam », 1,260 liv. st. !

Un véritable système d'enlèvement légal dans les familles du royaume fut la conséquence nécessaire de la fondation du régiment des grenadiers géants.

Des « chasseurs d'hommes », des espions parcouraient la Prusse en grand nombre, traquant leur « gibier » spécial. A l'étranger, le recrutement des grenadiers, pour le compte de Frédéric-Guillaume, devint, à partir de 1718, une industrie savamment organisée. On a calculé que la brigade des agents recruteurs du roi de Prusse comptait entre 800 et 1000 individus. Les pays des frontières vivaient dans la terreur des agents prussiens. Un seul pays en Europe ne tolérât pas, sur son territoire, les agissements des recruteurs : c'était la France.

A la mort de Frédéric-Guillaume I<sup>er</sup>, son fils et successeur, Frédéric-le-Grand, qui de tout temps avait vu de mauvais œil cette troupe hétéroclite, qui avait coûté des millions à son père, ne tarda pas à la licencier. Les grenadiers furent invités à regagner leurs foyers prochains ou lointains.

Ainsi finit le régiment des géants de Potsdam.

### Boutades.

A la campagne.

Une automobile détale à fond de train. A l'entrée d'un village, un brave gendarme réussit à la faire arrêter.

— A présent, dit-il au chauffeur légèrement ahuri, vous allez me faire le plaisir, en traversant la commune, de descendre de votre voiture et de la conduire à la main.

Deux fins buveurs sont à table.

Le domestique apporte une bouteille que recouvrent maintes toiles d'araignée, et qu'il porte avec respect.

— Cette bouteille a plus de vingt ans, dit l'amphitryon à son invité.

— Hélas ! fait l'autre, elle est bien petite pour son âge.

Un seigneur très emprunteur et très connu pour ne jamais rendre, alla voir un jour le fameux Samuel Bernard, qu'il ne connaissait que de vue. Après les premières civilités, il lui dit :

— Je vais vous étonner, monsieur ; je m'appelle le marquis de... je ne vous connais point et je viens vous emprunter cinq cents louis.

— Je vais vous étonner bien davantage, monsieur, répondit Samuel Bernard, je vous connais et je vais vous les prêter.

### Souscription en faveur d'un monument à Juste Olivier.

|                                           |            |
|-------------------------------------------|------------|
| Montant de la dernière liste . . . . .    | Fr. 688 70 |
| Un de ses anciens élèves, Rolle . . . . . | » 5 —      |
| Total . . . . .                           | Fr. 693 70 |

La rédaction : L. MONNET et V. FAVRAT.

Papeterie L. MONNET, Lausanne.  
3, RUE PÉPINET, 3

### L'ARMÉE SUISSE EN CAMPAGNE

Cartes postales illustrées et coloriées  
Sujets variés

Dépôt des billets de la loterie de l'Exposition  
cantonale vaudoise.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.